ECIS ID: 081-218101392-20230424-DECISION2023_11-AR

Décision nº 2023-11

SOLIHA -Etude de faisabilité - Aménagement de logements dans un bâtiment communal

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 susvisé

Considérant les crédits inscrits au budget en cours de la commune

Considérant la nécessité de réaliser une étude de faisabilité en vue de l'aménagement de logements dans un bâtiment communal – 3 Place de l'ayral 81440Lautrec

Vu la proposition de l'Association « SOLIHA » de réaliser cette étude de faisabilité

DECIDE

Article 1:

- de valider la proposition de l'association « SOLIHA » ayant son siège au 163 Av.François Verdier 81000 ALBI pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logement dans un bâtiment communal pour un montant de 4 400€ HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 24 avril 2023

Le Maire, Thierry Bardou

Mise en ligne: 24 avril 2023